

**Rapport remis à Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale, par
Hélène Waysbord-Loing, inspectrice générale honoraire de l'Education nationale,
présidente de l'association de la Maison d'Izieu**

Monsieur le Ministre,

Par lettre de mission en date du 27 février 2008, vous m'avez confié la responsabilité de définir les conditions de mise en œuvre de la proposition du Président de la République concernant l'enseignement de la Shoah en CM2.

Pour définir les enjeux historiques et civiques de cet enseignement et des démarches pédagogiques qui soient conformes à la fois à la sensibilité des élèves de cet âge, et à la diversité des classes, je me suis entourée d'un groupe de réflexion constitué de personnalités engagées au plus haut niveau dans le travail de mémoire, de pédagogues (inspecteurs et enseignants), et des représentants de l'ensemble des institutions où ce travail est conduit. J'ai en outre consulté et entendu de nombreuses personnalités.

Les travaux du groupe de réflexion que j'ai présidé se sont déroulés dans un climat très constructif et ont permis d'aboutir à un certain nombre de conclusions que je vous remets.

Les enjeux

L'enseignement de la Shoah figure dans les programmes de l'école élémentaire, en CM2 depuis 2002. Il est réaffirmé dans les programmes qui entreront en vigueur à la rentrée 2008. L'extermination des tziganes y est également mentionnée.

La nécessité d'une relance se fonde sur la disparition progressive des témoins et victimes. Le contexte de la 2^{ème} guerre mondiale s'efface.

Tous les élèves du système scolaire sont nés après la chute du mur de Berlin, dans une Europe qui s'est construite sur la base de l'amitié franco allemande, succédant à une longue tradition d'hostilité et de conflits.

Comment de jeunes élèves pourraient-ils entrer dans une première compréhension de l'évènement, quand le monde où il a eu lieu leur est totalement étranger, quand *a fortiori*, il s'agit d'horreurs inconcevables, y compris pour les adultes qui en ont été proches ?

En ce sens la thématique des enfants victimes a été d'emblée retenue comme une approche particulièrement adaptée aux élèves de CM2. Elle leur permet par le biais de récits et de figures particulières de s'initier à un passé qui a déterminé l'organisation présente du monde.

La construction européenne s'est fondée sur le sursaut des nations au lendemain de la guerre, pour définir des concepts, des institutions, des structures chargées de préserver l'humanité. La déclaration universelle des droits de l'homme, la notion de crime contre l'humanité, les tribunaux internationaux ont été définis et mis progressivement en œuvre.

Le groupe de travail

Il faut d'abord souligner l'occasion exceptionnelle qui a été donnée par votre décision de mener en un temps resserré, dans une grande cohérence et continuité, un travail commun aux institutions de mémoire et aux responsables du ministère de l'Education Nationale.

L'engagement de chacun, la présence constante de tous les membres malgré un calendrier exigeant, l'envoi de documents rédigés en dehors des séances, fait mesurer l'importance de l'enjeu et l'adhésion collective à une relance de l'enseignement de la Shoah aujourd'hui.

Une première réunion sous votre responsabilité, tenue le 27 février, a permis de dégager un accord sur les principes et les orientations essentielles :

- La pertinence de l'approche proposée grâce au thème des enfants et aux traces qui demeurent de leur présence.
- Le souci de ne pas traumatiser un public jeune et de donner une leçon de vie et d'énergie. Le conseil donné d'élargir le travail mené en classe, aux enfants cachés et sauvés pour éviter aussi une vision trop simplifiée de la réalité.
- La relation à établir entre le cas particulier des enfants et sa signification universelle, le crime contre l'humanité.
- La prise en compte du travail existant fait par les enseignants, souvent appuyé sur les témoignages et la consultation des archives du Mémorial des enfants juifs de France établi par Serge Klarsfeld. Les enquêtes sur les enfants d'une école ou d'un quartier pour retrouver des traces d'existence et rappeler le contexte historique sont des exemples de l'orientation préconisée.

Une somme d'expériences existe au sein de l'Education nationale, il faut la faire mieux connaître afin d'aider les enseignants dans la perspective d'une relance.

Ces premières recommandations ont guidé le travail mené jusque fin avril avec un groupe de 16 personnes.

La méthodologie du travail

Le calendrier a été arrêté. De la mi-mars au 29 avril, 5 réunions plénières se sont tenues dont vous trouverez les dossiers en annexe.

La possibilité d'auditions en fonction de l'actualité de la recherche, ou des pratiques à présenter, a été retenue.

Des entretiens en dehors des réunions plénières, des contributions écrites de spécialistes consultés ont nourri également la réflexion ainsi que des échanges constants téléphoniques ou électroniques avec ceux qui les sollicitaient.

Les thèmes à aborder

- La mémoire et le travail historique dans les classes
- Les références civiques, le crime contre l'humanité
- L'Europe
- Les formes de la culture et de la vie juive. Le rôle de l'art dans la transmission

Ces chapitres ont fait chacun l'objet d'une séance complète et d'une audition.

L'adaptation au CM2 de notions et de problématiques complexes est une difficulté. Le temps disponible en classe exclut un parcours « encyclopédique ». Parmi les orientations suggérées, l'enseignant choisit en fonction du contexte de la classe, des ressources de proximité, des interrogations de ses élèves.

Il importe qu'à ce 1^{er} niveau d'un enseignement qui sera ensuite repris en fin de collège et de lycée, les termes employés, les références historiques soient précis, rigoureux. Dans un domaine qui a fait l'objet de dénégation, de contestation, l'exactitude historique et linguistique est un devoir.

1. La mémoire et le travail d'histoire dans les classes

Mémoire et histoire constituent deux approches différentes du passé, qui sont complémentaires, en particulier sur le thème de la Shoah à traiter dans les classes, à ce niveau d'âge.

Il est nécessaire, on l'a dit, de restituer une voie d'accès pour traiter d'une histoire si lointaine, de réalités monstrueuses et qui pourtant furent. C'est le choix du thème des enfants qui permet ce rapprochement de perspectives. L'émotion provoquée par des exemples particuliers suscite le désir de connaître, de chercher à comprendre. L'émotion n'est pas à l'opposé du savoir, elle en est ici le nécessaire prélude.

A partir de là une démarche d'étude et de connaissance peut s'engager, comme on le voit par les réactions des élèves face aux récits des témoins, anciens enfants arrêtés ou sauvés.

Les marques de discrimination, l'étoile jaune, les pancartes des jardins publics, les interdits qui frappent les familles, les séparations d'avec les parents, les arrestations sans limite d'âge, jusqu'aux camps d'internement et aux convois, autant de réductions en chaîne décrétées par l'appareil législatif et policier jusqu'à la limite ultime.

Le contexte historique prend forme au fil des faits présentés et des questions des élèves. Quand on restitue ainsi le système à partir de cas particuliers, se crée une distance, une objectivation qui permet de juger, de confronter, et, plus tard, d'agir.

Les réalisations scolaires qui résultent de telles expériences le manifestent mieux que tout commentaire.

2. Les enjeux civiques

Volet important et complexe, ce thème correspond à deux questions du programme, la violence des conflits, le Crime contre l'Humanité.

Aborder les questions civiques, c'est affaire de connaissance mais aussi d'éducation, d'apprentissage de vie. Le savoir peut-il déterminer des choix et des comportements ?

A un premier niveau, la prise de conscience de la responsabilité individuelle est posée, sans exigence écrasante. Mais l'enfant souhaite toujours réagir et se situer. Lucidité, passivité, conformisme, résistance, on présente les mille et une façons de réagir dans la vie collective, en donnant des exemples qui correspondent aux notions.

Pour allier le cas concret des enfants à la réflexion sur les notions, le procès de Klaus Barbie constitue un exemple de référence. Les 44 enfants d'Izieu massacrés avec leurs éducateurs dans un lieu d'accueil et de refuge sont au cœur du sujet proposé par le Président de la République. Cet épisode fut déterminant dans la condamnation de Barbie et dans la construction de la mémoire de la Shoah en France.

Ce fut le premier Crime contre l'Humanité jugé en France.

Audition de Rolland Rappaport, avocat de Sabine Zlatin au Procès Barbie.

Les leçons de la Shoah, le crime contre l'humanité

3. L'Europe

L'enseignement du passé se situe dans le monde d'aujourd'hui qui, par son organisation politique et juridique, par l'éthique et l'imaginaire collectifs, découle largement de ce qui eut lieu. A savoir :

- Une extermination « exemplaire » au niveau européen dans son extension et sa violence en raison de l'ampleur des conquêtes et annexions nazies.
- Une trahison de la tradition française, terre d'accueil au nom des Droits de l'Homme. Des enfants étrangers venus avec leurs parents des pays d'Europe y furent arrêtés et envoyés à Auschwitz.
- Une construction européenne fondée sur le sursaut d'humanité qui a suivi la guerre,

Audition de Patrick Desbois qui travaille en Ukraine à retrouver les témoins d'un immense massacre en Europe, la Shoah par balles.

Son témoignage ne saurait faire l'objet d'une transmission aux élèves. Mais pour les enseignants la méthode d'enquête est exemplaire par la recherche d'une convergence des preuves. On sait à quel point importe l'exactitude face aux tentatives de dénégation ou de réduction des faits.

4. La culture et les formes de la vie juive. La transmission par l'art

L'ensemble des membres du groupe de réflexion ont souligné l'importance de ne pas travailler uniquement sur l'extermination mais d'évoquer également les traditions, les formes de vie que la destruction des Juifs d'Europe a largement anéanties.

Faire place à ces thèmes, c'est parler du quotidien, des fêtes, de la langue. Faire prendre conscience de la diversité et de son prix à des enfants qui ont à la connaître aujourd'hui dans leurs classes et à la respecter.

Audition d'Anne Rothschild et Mathias Dreyfuss, responsables pédagogiques du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme.

Une enseignante de primaire en Seine St Denis a présenté le travail réalisé par ses élèves dans le cadre d'une classe à projet artistique et culturel (PAC) incluant les visites du Mémorial de la Paix à Caen et du Mémorial de la Shoah à Paris.

Le travail a été complété par une réflexion sur les questions de **formation**, de **documentation**.

Propositions

Je vous propose donc, à l'issue de ce travail, les orientations suivantes :

La thématique des enfants victimes constitue l'approche privilégiée pour enseigner l'histoire de la Shoah en classe de CM2.

Les chiffres et statistiques ne signifient pas à cet âge. Il faut aborder le sujet de façon concrète, par l'étude d'un nom, d'un visage, d'un parcours, de traces écrites plus rarement, lettres ou portraits. Le récit est le mode d'appréhension initial quand les événements s'éloignent.

Cet enseignement partira de l'exemple singulier (d'un enfant ou d'un groupe d'enfants) pour aller au plus général.

A partir de là, il faut inscrire le(s) cas singulier(s) dans sa dimension historique. Il s'agit de construire un savoir.

Dans le cadre de cet enseignement, il est souhaitable de privilégier la proximité, c'est-à-dire de travailler sur les enfants de l'école, de la localité, du département. Les ressources sont plus disponibles, les enfants et les familles y trouvent un intérêt.

Cet enseignement aura pour objectif :

- Construire une première compréhension historique de la période, à partir de la vie des enfants en France, des itinéraires d'enfants européens ayant trouvé refuge dans notre pays. Donner les repères chronologiques indispensables.
- Contribuer à l'éducation civique à travers une première approche de la notion de responsabilité individuelle dans un monde de répression injuste et violente. Les termes de xénophobie, racisme, antisémitisme, seront précisés. La notion de Crime contre l'Humanité sera abordée à partir d'un exemple précis.
- Ouvrir à l'histoire européenne à travers la dimension continentale de la Shoah, et la volonté de construire une Europe différente après la guerre.
- Montrer le rôle de la culture dans l'acceptation de l'altérité. Rendre perceptible le rôle de l'art dans la transmission.

Recommandations

- Cet enseignement est adapté à l'âge des élèves. L'approche par les enfants victimes doit éviter le compassionnel. Il faut distinguer l'identification et l'émotion. Celle-ci est présente dans l'acte pédagogique, elle suscite le désir d'interroger et de comprendre.

- L'approche par les enfants victimes doit privilégier la vie. C'est donc avant tout l'itinéraire des enfants avant leur déportation qui est évoqué. Les enfants sauvés et les Justes sont associés.
- Cet enseignement s'inscrit dans le cadre des nouveaux programmes. Il utilise la polyvalence de l'enseignement primaire pour construire un projet sur la transversalité : histoire, français, éducation civique, enseignement artistique...
- Le succès de cet enseignement suppose de mettre à la disposition des enseignants des ressources pertinentes, accessibles, rassemblées (bibliographie, filmographie, sitographie, pratiques exemplaires). Le groupe de travail s'est attaché à les recenser.

Suggestions pour la mise en œuvre de cet enseignement à la rentrée prochaine

Le groupe de réflexion suggère donc :

- que ses recommandations et propositions puissent être portées à la connaissance des enseignants dans le cadre d'une circulaire.
- qu'une brochure à destination des établissements primaires puisse être éditée, et il se propose d'y contribuer.
- qu'un portail internet puisse être créé pour mettre l'ensemble des ressources disponibles à la disposition des enseignants.
- qu'un effort de formation soit mené en direction des enseignants concernés.

Hélène Waysbord-Loing